

Procès-Verbal Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors Masculins

N° 15 07 Février 2019

Par courriel: Alain Le Viol, Président

Georges Le Glédic, Daniel Moulet

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

1. Match à jouer

La Commission prend connaissance du PV n° 17 du 07.02.2019 de la Commission Départementale Sportive et fixe la rencontre à jouer :

Au dimanche 10 Février 2019 :

Seniors D5 C

St-Aubin des Châteaux 2 / Ent. Le Gavre/Chevallerais 2

La Commission prend connaissance de la liste des matchs qui n'ont pu se dérouler le week-end du 03 Février 2019 et fixe les rencontres à jouer aux week-ends des 10 et 17 Février 2019 et 10 mars 2019.

Le Président, Alain Le Viol La Secrétaire, Isabelle Loreau